



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 265-2021  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2021.RRGR.385

Déposée le : 08.12.2021

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)  
Steiner (Boll, PEV)  
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)  
Egger (Hünibach, PS)  
Imboden (Bern, Les Verts)  
Flück (Interlaken, PLR)  
Gnägi (Aarberg, Le Centre)  
Schilt (Utzigen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## La protection du climat, une chance à saisir : un pacte vert pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de présenter un plan d'action « Pacte vert pour le canton de Berne » détaillé couvrant à la fois la protection du climat et l'adaptation au changement climatique,
2. de proposer des mesures concrètes et efficaces pour la protection du climat, comprenant également un plan de financement, un calendrier assorti d'étapes de réalisation ainsi que les modifications législatives requises et
3. de présenter sa stratégie pour atteindre les objectifs climatiques.

Développement :

Les conséquences du réchauffement de la planète comptent parmi les principales menaces immédiates pour l'humanité. Si le réchauffement planétaire n'est pas limité à un niveau significativement inférieur à 2 °C, les conséquences seront encore plus menaçantes. L'Accord de Paris sur le climat a pour but de limiter le réchauffement à 1,5 °C dans la mesure du possible, en réduisant à zéro les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2040 à 2060.

En septembre 2021, le canton de Berne a inscrit dans sa constitution l'objectif de zéro émissions nettes. Il convient maintenant de concrétiser et d'appliquer cet objectif. Les résultats insuffisants de la conférence climatique à Glasgow montrent par ailleurs que nous devons agir de manière encore plus urgente aux niveaux national, régional et local.

Il est urgent d'intensifier les mesures de protection du climat à tous les niveaux de l'État, d'augmenter significativement l'efficacité en matière d'utilisation de l'énergie et des ressources et de garantir que les besoins restants soient couverts de manière à garantir la durabilité sous tous ses aspects.

La lutte contre le changement climatique recèle également des chances. Ainsi, en accélérant significativement le taux annuel d'assainissement énergétique des bâtiments, de remplacement de chauffages ou d'installation de capacités photovoltaïques, il est possible de créer de nombreux emplois dans toutes les régions du canton de Berne. Avec ses régions de montagne particulièrement touchées, le canton de Berne gagnerait à faire œuvre de pionnier en matière de protection du climat. Les intentions déjà annoncées (en particulier dans le cadre de la stratégie environnementale de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement) sont louables, mais insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Il est nécessaire d'intensifier rapidement les efforts de protection du climat en œuvrant pour une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'administration, en coopération avec l'économie et la société civile, ainsi qu'en prenant des mesures d'ordre législatif. La transformation rapide requiert des investissements considérables, qui seront rentables à long terme. Afin de réunir les moyens nécessaires à ces investissements, il convient d'élaborer un plan de financement. Celui-ci peut prendre la forme d'un fonds pour le climat, mais d'autres solutions sont également concevables.

Il faut que le Conseil-exécutif développe une stratégie couvrant les différents aspects de la question et la soumette au Grand Conseil. Dans l'ensemble des domaines d'intervention, les mesures adoptées doivent traduire l'urgence de la protection du climat. Ces mesures doivent également s'étendre aux questions d'application comme l'encouragement ou l'autorisation d'installations destinées à la production d'énergies renouvelables (électricité et chaleur).

L'objectif de la présente intervention est l'adoption de mesures équivalentes à celles décidées le 19 octobre 2021 par le Grand Conseil du canton des Grisons sous la forme d'un plan d'action intitulé « Green Deal per il Grischun »<sup>1</sup>.

Destinataire  
– Grand Conseil

---

<sup>1</sup> (<https://www.gr.ch/RM/medias/communicaziuns/MMStaka/2021/Seiten/2021081001.aspx>)